

SIGNALER L'ABUS SEXUEL POUR LES JEUNES PRIS EN CHARGE

Si vous êtes un ou une jeune pris(e) en charge de moins de 18 ans et que vous avez vécu une agression sexuelle, votre travailleur ou travailleuse sociale parlera avec vous afin de déterminer s'il s'agit d'une affaire pour la police ou si une enquête menée conjointement est nécessaire.

PROCÉDURE DE SIGNALEMENT POUR UNE ENQUÊTE CONJOINTE :

1. Demandez que la procédure complète vous soit expliquée avant de débuter votre rapport.
2. Une déclaration audio-visuelle par la police et la SAE fera probablement partie du rapport.
3. Une fois avoir dit ce qui est arrivé, l'intervenante de la SAE mettra l'accent sur votre protection et votre sécurité. La police déterminera si des accusations seront déposées.
4. Si l'affaire va à la Cour, vous serez un témoin clé. Dans la plupart des régions, vous aurez du soutien afin de vous préparer à témoigner.
5. Il y aura un verdict de culpabilité ou d'innocence à la Cour.

Suite à une enquête de la SAE, une allégation d'abus sexuel peut être classée selon trois résultats possibles. Les risques invoqués relativement à la sécurité sont :

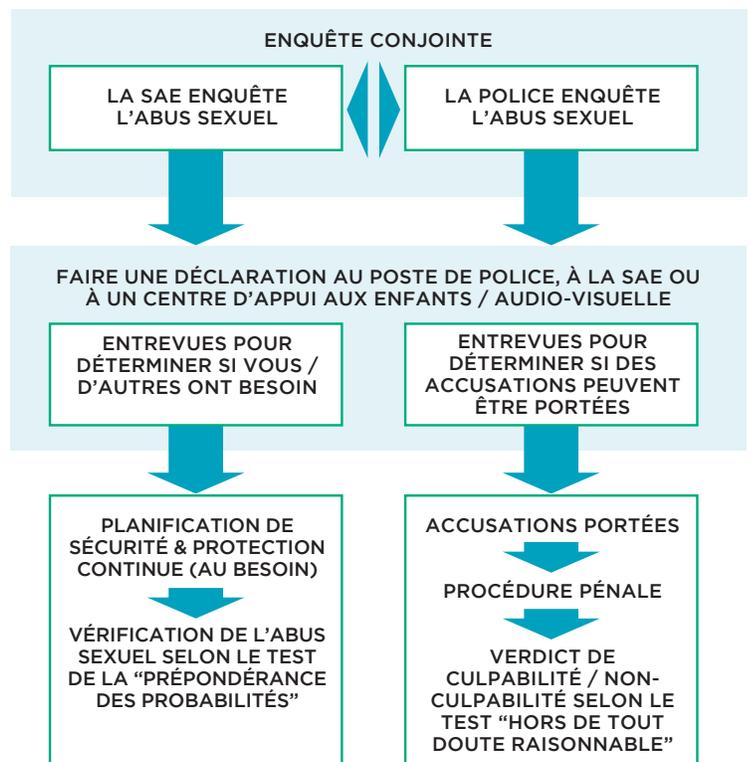
- vérifiés,
- non vérifiés,
- peu concluants

La SAE continue d'être responsable pour votre protection et votre sécurité même si l'auteur de l'agression sexuelle est trouvé non-coupable.

Peu importe le résultat d'un procès, la violence sexuelle n'est jamais de votre faute. Cherchez du soutien auprès de vos amis, de votre famille et des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de votre région. Il y a des personnes bienveillantes dans chaque communauté. Demandez de l'aide afin de les trouver.

JEUNE PRIS EN CHARGE DE MOINS DE 18 ANS SIGNALE UNE AGRESSION SEXUELLE

- L'auteur du crime est-il en position de confiance ou d'autorité?
 - Si non - la police enquête (agression sexuelle)
 - Si oui - enquête conjointe (abus sexuel) par la SAE et la police



LES RÉSULTATS PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTS

D'un côté, une personne peut être trouvée non-coupable d'un crime dans le système judiciaire tandis que de l'autre, la SAE peut estimer qu'une protection continue est nécessaire.